



Objectif
"1000
IMMEUBLES"

eco-
Rénovons
Paris

LA VILLE DE PARIS S'ENGAGE POUR 1000 PROJETS D'ECO-RENOVATION

Conseil de quartier – 9^{ème} arrondissement

13 DECEMBRE 2016

ENCOURAGER LA RENOVATION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE



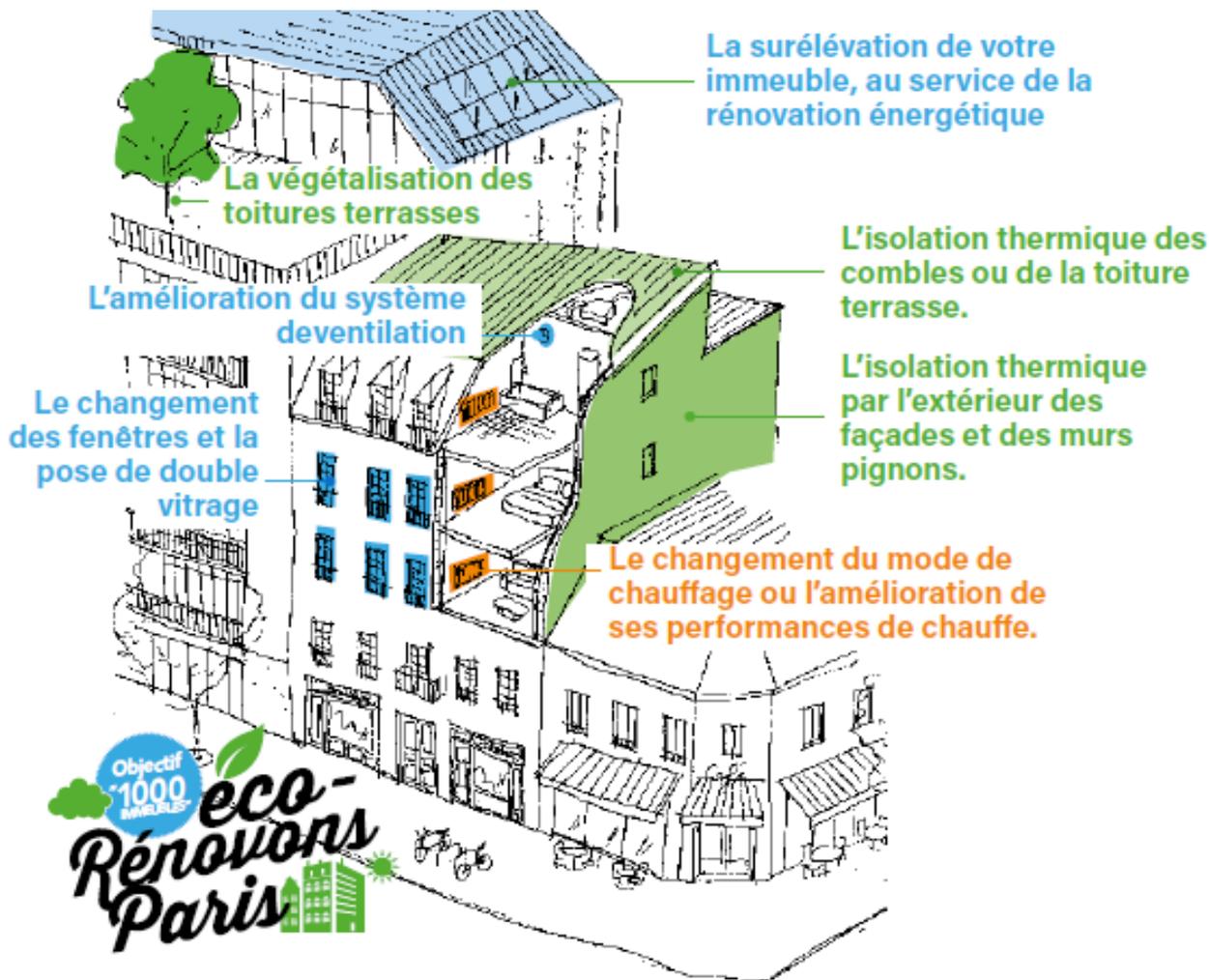
« Éco-rénovons Paris », un dispositif à l'échelle de toute la Ville pour les immeubles d'habitation privés

- Améliorer le confort et la qualité de vie
- Maîtriser les factures d'énergie à Paris
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique
- Contribuer à l'économie parisienne et soutenir l'emploi

Une opération unique à cette échelle :

Un budget d'investissement voté par le Conseil de Paris de 35 millions d'euros

INCITER LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS PRIVÉS À ÉCO-RÉNOVER



OBJECTIF : 1000 IMMEUBLES EN 5 ANS



Accompagner **1000** immeubles dans la rénovation énergétique

dont environ **100**
avec un projet de
surélévation

dont environ **500**
avec projet de
végétalisation

LES BÉNÉFICES POUR LES PROPRIÉTAIRES



1

UN CONSEILLER ÉCO-RÉNOVATION DÉDIÉ

Un accompagnement personnalisé gratuit à toutes les phases du projet



2

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX

Une assistance administrative pour les mobiliser

MAIRIE DE PARIS



île de France



le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique





www.coachcopro.paris

Candidature

Critères de sélection :

- Existence d'un potentiel technique d'amélioration thermique
- Mobilisation et motivation de la copropriété

JE SUIS INTERESSE, COMMENT FAIRE ?



1. J'établis le dossier de candidature de mon immeuble



Qui m'aide ? Les conseillers éco-rénovation de l'Agence Parisienne du Climat

2. La commission sélectionne les lauréats



3. Je bénéficie d'un accompagnement personnalisé



Qui m'accompagne ? Les conseillers éco-rénovation d'URBANIS

4. Sous conditions d'éligibilité, la Ville de Paris octroie une subvention pour la réalisation des études et des travaux

L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEILLER ÉCO-RÉNOVATION



Une équipe, plusieurs métiers

Ingénierie
financière

Architecture

Thermique du
bâtiment

Fonctionnement
des copropriétés



Une assistance sur mesure

Suivi de projet

Aide à la consultation
des professionnels

Conseil technique

Aides financières

Médiation, communication

UN ACCOMPAGNEMENT A CHAQUE ETAPE !



1. Le diagnostic global

2. Définir son programme

3. Voter

4. Mettre en œuvre

5. Adapter ses usages

LES ATELIERS D'INFORMATION COLLECTIFS



- S'informer et échanger

Avec d'autres parisiens, sur les thématiques de la rénovation énergétique et du développement durable



- Préparer sa candidature

Des ateliers de préparation sont organisés depuis la rentrée

Tout le programme sur : www.ecorenovonsparis.fr

INFORMEZ-VOUS DES MAINTENANT



Eco-rénovons Paris est lancé depuis le 12 mai 2016

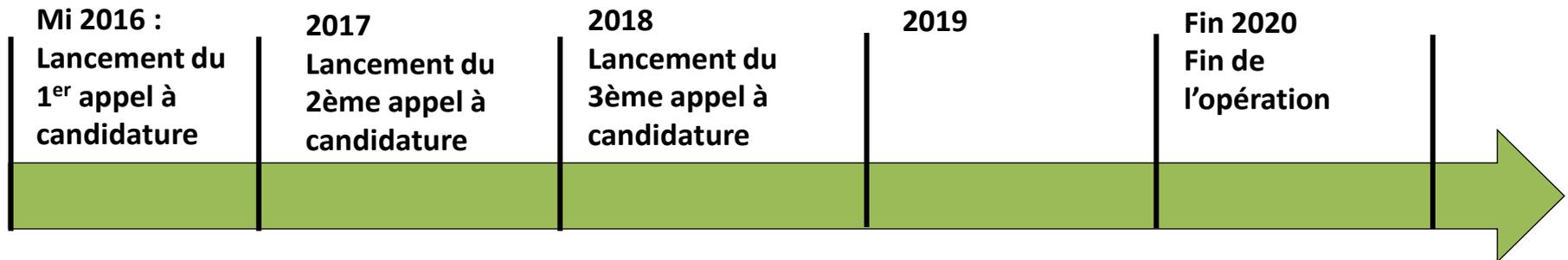
Vous pouvez contacter l'Agence Parisienne du Climat au
01 70 38 35 10

contact@ecorenovonsparis.fr

www.ecorenovonsparis.fr



LE CALENDRIER DU PROJET



Subvention des audits

uniquement pendant les deux premières années

Vous êtes encouragés à répondre à l'appel à candidature dès 2016 pour bénéficier :

- D'une durée d'accompagnement par l'opérateur la plus longue possible
- De la subvention à l'audit global
- Des subventions aux travaux

Questions / réponses



ZOOM SUR L'AIDE AU SYNDICAT RELATIVE AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE



■ Critères d'éligibilité :

- Etre lauréat de l'appel à candidature de la Ville de Paris
- 75% des lots principaux de la copropriété doivent être destinés à l'habitation
- Part des propriétaires occupant (PO) de la copropriété éligible aux aides de l'Anah (avec un niveau de référence de 20%)
- Niveau des loyers pratiqués par les Propriétaires Bailleurs (PB - au regard du niveau des loyers de référence définis par l'OLAP)

Niveau d'aide	Gain énergétique	Taux d'aide maximal	Plafond de travaux par lot (copropriété bâtie jusqu'en 1948)	Plafond de travaux par lot (copropriété bâtie après 1948)
N1	$15\% \leq \text{gain} < 25\%$	10%	15 000 €	5 000 €
N2	$25\% \leq \text{gain} < 35\%$	20%	15 000 €	10 000 €
N3	$35\% \leq \text{gain} < 40\%$	20%	20 000 €	15 000 €
N4	$40\% \leq \text{gain}$	30%	25 000 €	20 000 €

ZOOM SUR L'AIDE AU SYNDICAT RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION ENVIRONNEMENTALE



Objectif	Taux d'aide	Plafond de travaux pris en compte	Prime par copropriété
Végétalisation et gestion durable des eaux de pluie ⁽³⁾	15%	300 € par m ² végétalisé	
Installation d'équipements EnR et R ⁽⁴⁾	25%	4 000 € par lot d'habitation	
Label Bâtiment Biosourcé ⁽⁵⁾	50%	2 000 € par lot d'habitation	
Label BBC rénovation 2009 ou Effinergie rénovation ⁽⁵⁾			25 000 €
Gestion des déchets ⁽⁶⁾			5 000 €